



**REGLEMENT DE CONCOURS
DE LA SOCIÉTÉ CYNOLOGIQUE SUISSE SCS
POUR LES DISCIPLINES SPORTIVES**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

**DISPOSITION D'ANNONCE
DES RÉSULTATS AGILITY**

Les organisateurs de concours agility sont obligés d'annoncer tous les résultats des concours des manches Agility, Jumping et Open auprès du bureau de contrôle de la CTAMO dans les délais fixés et conforme au règlement.

La CTAMO a besoin des résultats pour contrôler l'appartenance aux catégories et classes, pour les passages en classe supérieur et les relégations ainsi pour d'autres contrôles et évaluations.

1. PROCÉDURE POUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Quand Le premier jour de travail après le concours

Quoi Les résultats de tous les concours **agility, jumping et open.**

Comment soit par un feed manuel

- Sélectionner dans le menu « Résultats Agility»
- Sélectionner l'année du concours
- Sélectionner le concours saisi
- Sous « import des résultats », sélectionner le bouton « xls.csv »
- Sélectionner le fichier des résultats
- Démarrer le téléchargement en cliquant sur le bouton « télécharger »

Ou par Service Web

2. SPEZIFICATIONS DU FICHIER POUR L'ANNONCE DES RESULTATS

Pour faciliter et accélérer l'importation des données sur le service informatique de la CTAMO, il est absolument important que les données remplissent les conditions suivantes:

- Le fichier doit contenir tous les champs d'informations demandés avec les données correspondantes par résultat dans l'ordre correct des champs d'information dans la structure suivante:
- S'il y a des teams qui se sont inscrit sans **numéro de club SCS** / nom du club, il faut leurs demander le nom du club et l'organisateur doit ajouter ces données.
- Un **fichier d'exemple** se trouve sur www.tkamo.ch (→Agility→ Règlements→Dispositions). Cet exemple montre la structure et le contenu du fichier.

3. ANNONCE DES RESULTATS EN RETARD OU ANNONCE DES RESULTATS FAUSSE

Puisque **les résultats doivent être élaborés dans l'ordre chronologique par le bureau de contrôle de la CTAMO**, il est indispensable que **les résultats soient annoncés dans les délais et correctement**. Les fichiers de résultat et les listes de résultat doivent être contrôlés avant l'envoi par l'organisateur pour voir s'ils sont complets et correctes.

Si l'annonce des résultats est faite trop tard ou elle est fausse, le bureau de contrôle de la CTAMO a le droit de facturer le temps supplémentaire à l'organisateur.

Si ceci arrive plusieurs fois, la CTAMO a le droit de refuser la prochaine publication de concours de ce club.

4. LES CHAMPS D'INFORMATION OBLIGATOIRES

NOM DU CHAMP	REMARQUES	FORMAT	EXEMPLE
Lizenznummer	le numéro de licence avant le code pays IOC (http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_IOC_country_codes)	Text	11111 FIN1234 GER157AB
Hundename	Selon cahier de travail agility	Texte	Orio
Hundefuehrer	Prénom Nom	Texte	Sascha Grunder
Club	Numéro club SCS du club, pour lequel le conducteur participe. Teams étrangers obtiennent la valeur 0	chiffre (Long Integer)	254
Kategorie	Large ou medium ou small	Text	Large
Klasse	A oder 1 oder 2 oder 3	Text	A
Rang	selon liste résultats; si disqualifié, laisser vide	chiffre (double)	1
Laufzeit	temps de parcours en secondes (2 décimales)	chiffre (double)	44.15
Geschwindigkeit	vitesse (2 décimales)	chiffre (double)	3.24
Fehler	somme des fautes de parcours chiffre (double)	chiffre (double)	15
Verweigerungen	somme des refus	chiffre (double)	10
Zeitfehler	somme des fautes dépassement du temps TPS (temps parcours-TPS)	chiffre (double)	10
Gesamtfehler	somme des fautes de parcours, des refus et fautes de	chiffre (double)	25
Disqualifiziert	Si éliminé ou non classé, inscrire "oui", autrement laisser vide	Text	ja
Lauf	Quelle épreuve: Agility ou Jumping?	Text; A, J, O	A
Richter	No du juge (la liste actuelle est disponible comme exportation dans AIS)	chiffre (Long Integer)	6091
Parcourslänge	Longueur du parcours en mètre	chiffre (Long Integer)	143
Standardzeit	Temps de parcours standard en secondes (2 décimales)	chiffre (double)	43.00
Maximalzeit	Temps de parcours maximum en secondes (2 décimales)	chiffre (double)	63.00
Prüfungsort	Lieu du tournoi	Text	Tavannes

5. DIRECTIVES FINALES

Chaque organisateur doit lui-même veiller à temps à ce que le logiciel qu'il utilise pour l'évaluation correspond à ces exigences.

La CTAMO recommande aux organisateurs de demander aux fournisseurs de logiciel d'intégrer cette directive présentée et même de contrôler respectivement d'exiger qu'elle soit respectée.

6. VALIDITÉ

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 16.12.2015 et entre en vigueur le 01.01.2016. Elle remplace toutes les autres directives concernant ce contexte.

Remo Müller
Président CTAMO

Sascha Grunder
Bureau de contrôle CTAMO